

vous propose

# SEJOUR RAQUETTES SERRE CHEVALIER

DU 04 Mars au 11 mars 2023  
(8 jours - 7 nuits)



**Le séjour est ouvert aux adhérents du club inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2023 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP avec licence 2023 et assurance RC.**

Nombre de participants : 10 au minimum, 30 au maximum.

## DEPLACEMENTS

Voitures personnelles avec co-voiturage jusqu'à l'hôtel à St Chaffrey, plus déplacement sur place pour les randonnées.

Les participants, sont attendus à l'hôtel « Les 4 saisons » à St Chaffrey, à partir de 17H00

## PROGRAMME

Les randonnées raquettes seront accompagnées de guide(s) à la journée sur 6 jours.

Fin de séjour le samedi 11 mars après le déjeuner pour un retour en covoiturage.

## HEBERGEMENT

L'hébergement sera assuré en pension complète au Village Sport Passion « Les 4 saisons » St Chaffrey .

## COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **655 €** par personne, en pension complète, en chambre double (comprend le coût accompagnateur(s)).

Supplément pour chambre individuelle : **15,00 € par nuit.**

## Ce prix comprend :

La pension complète, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au déjeuner du dernier jour, 1/4 vin inclus pendant repas + café aux déjeuners (paniers-repas disponibles sur demande). 1 apéritif de bienvenue. L'animation des soirées.

Les draps (lits faits à l'arrivée) + linge de toilette. L'accompagnement des randonnées par 1 (ou 2) guide(s) pro.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

### Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier et du dernier jour.
- Les boissons
- Le supplément chambre individuelle (15 €/nuit/personne) sous réserve de disponibilité.
- Les dépenses personnelles
- Le transport d'acheminement et les déplacements sur place
- Les visites
- Les assurances facultatives (annulation +3 % du montant total du séjour- interruption, bagages)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

### INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes auprès de notre secrétaire Gérard Tomatis , envoyer mail à : [gerard.tomatis06@gmail.com](mailto:gerard.tomatis06@gmail.com)

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au plus tard le 30/11/2022. S'il est décidé de réaliser ce séjour, la section proposera aux pré inscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours.

### ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives, annulation et interruption de séjour au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (annexe11).

Cette assurance vous couvre en cas de Covid. Si un participant venait à être contaminé par la Covid, ainsi qu'un cas contact, avant le départ du séjour, il ne pourrait pas participer au séjour mais il serait remboursé, par l'assurance, des sommes engagées.

### PAIEMENTS

- Acompte de 200 € à l'inscription. Date limite 02/12/2022.
- Primes d'assurance (facultatives mais fortement recommandées) lors de l'inscription.
- Solde du séjour avant le 31/01/2023 par chèque à l'ordre de As des baous section rando .

### DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 1 000 kms comprenant aller-retour + trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

### FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation faite avant le 31/12/2022 : restitution des sommes versées 200 €
- Annulation faite entre le 31/12/2022 et le 1er/02/2023 : retenue des sommes versées 430 €
- Annulation postérieure au 31/01/2023 : retenue de 100% du montant total du séjour 655 €.

(Les sommes retenues seront remboursées par l'assurance si vous avez souscrit l'assurance annulation et dans le cas d'une annulation justifiée) Cf. Notice sur les assurances jointe (annexe 10)

Conditions générales de vente (annexe 12 bis) consultable sur le site <https://randosaintjeannet.site>